

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **022/2022/RH**
Conseil d'administration du 11 mars 2022 :

Sujet : Validation des organigrammes fonctionnels et hiérarchiques Présidence et Direction générale des services

Après échanges en séance, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur les organigrammes fonctionnel et hiérarchique de la direction générale des services présentés.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 29
Contre : 1
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 11 mars 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois mars 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 14 mars 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*